



Attestation de candidature (s) dans le cadre de l'Appel à Candidatures pour la complétude du Conseil Territorial de Santé (CTS) du Bas-Rhin

Pour participer au CTS au titre du coll candidatures concerné) :	lège (cocher la case correspon	idante en fonction de l'appel à
		a prévention ou en faveur de
☐ N°1f − Représentants des diffé coopération territoriale	rents modes d'exercice coord	onné et des organisations de
	rs du système de santé	
Nom de l'association :		
Adresse :		
Tel.:E-r	nail :	
Identification du (des) candidat(s) រុ	oroposé(s)	
Je soussigné(e)		Président(e) de l'association qui
porte l'agrément national ou régional (uni	quement collège 2)	
Propose la (les) candidature (s) suivan	<u>te (s)</u> :	
Monsieur / Madame NOM :		
CP / Ville :		
Tel: E-	mail:	
En tant que : Membre titulaire	□ Membre suppléant	
Fonction dans l'association :		
Signature du (de la) candidat(e)		

Monsieur / Madame NOM : Prénom :
En tant que : ☐ Membre titulaire ☐ Membre suppléant
Fonction dans l'association :
Signature du (de la) candidat(e)
Le candidat et l'association sont informés que l'ARS Grand Est publiera les nom et prénom du candidat désigné et la dénomination de l'association au Recueil des Actes Administratifs de la Région Grand Est et sur son site internet le temps de la durée de son mandat d'afin d'information des usagers. Le candidat et 'association déclarent y consentir expressément.
Le(s) candidat(s) déclare(nt) consentir expressément, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée, à ce que les données personnelles e concernant soient conservées dans un fichier pour la nécessité de la gestion et du suivi de sa candidature ainsi que la gestion et le suivi de son mandat éventuel au sein du CTS pour lequel il a candidaté.
Fait à Le

Signature du (de la) président(e) de l'association qui porte l'agrément et Cachet de l'association :

Formulaire à retourner par mail à <u>ars-grandest-cts67@ars.sante.fr</u> avant le 25 août 2024 à minuit.

- > si association agréée au niveau régional : signature du président de l'association régionale
- > si association agréée au niveau national : signature du président de l'association nationale